

Bardolino, 14/15 septembre 2008

Daniel Marguerat (Université de Lausanne)

Jacques Dupont, lecteur des Actes des apôtres

J'aimerais dire à quel point je suis honoré, mais aussi ému, de participer à cette célébration de la mémoire de Dom Jacques Dupont. Et avec nous tous, je dis ma gratitude à Lorenzo Saraceno d'avoir désiré, pensé et organisé cette rencontre. J'ai commencé à fréquenter les écrits de Jacques Dupont à la fin de mes études, en 1968, lorsque j'écrivais un mémoire sur les béatitudes matthéennes. Et je me suis plongé avec admiration, et aussi effroi, dans cette œuvre monumentale que sont les 3 tomes de la 2^e édition des « Béatitudes ». Effroi et admiration, parce que j'étais à la fois impressionné par l'immense érudition de l'auteur, de la foule de chercheurs qu'il avait lus et cités, mais justement, effrayé aussi par une science et une puissance de travail qui me semblaient hors de portée. D'ailleurs, le titre « Béatitudes » n'était qu'un prétexte pour JD à développer une véritable théologie du premier évangile. Donc, j'en ai gardé le souvenir d'un immense savant. Je l'ai rencontré en personne à l'occasion du *Colloquio Paolino* de l'Abbaye de St-Paul-hors-les-murs, où il m'a introduit, et c'est sa modestie et son sourire qui m'ont frappé. J'ai retrouvé ses publications à l'occasion de la recherche sur les Actes que je conduis depuis 1995. Et là, j'ai croisé non pas *une* œuvre monumentale, mais une cascade de publications. C'est pourquoi je souhaite consacrer mon exposé à « JD lecteur des Actes des apôtres ». Cet exposé est pour moi tout à la fois un hommage à la recherche de JD sur les Actes, une façon d'exprimer ma reconnaissance pour tout ce que j'ai appris en lisant ce grand exégète, et puis une évaluation de son apport à la recherche scientifique sur l'œuvre lucanienne aujourd'hui.

Je commencerai par présenter globalement sa production littéraire sur les Actes des apôtres. En 2^e partie, je situerai sa contribution dans le cadre de la recherche internationale sur les Actes. Je m'arrêterai ensuite sur une œuvre représentative de sa recherche, l'une au plan littéraire, une autre au plan historique, une autre au plan théologique. En 4^e partie, je risquerai une évaluation de sa contribution en fonction des intérêts d'aujourd'hui.

I. Le choix des Actes

J'ai parlé d'une cascade de publications. Je compte 7 monographies ou recueils d'articles (sans compter quelques articles isolés), qui s'étalent sur une longue période : de 1950 à 1984. Cela signifie que le travail sur les Actes a occupé notre exégète par intermittence, mais tout au long de sa vie de chercheur. Avec ses études sur les évangiles synoptiques, les Actes constituent un fil rouge dans sa carrière de bibliste.

Première publication, en 1950 (c'est-à-dire entre deux recherches pauliniennes : *Gnosis* en 1949 et *ΣΥΝ ΧΡΙΣΤΩΙ* en 1952) : « Les problèmes du livre des Actes entre 1940 et 1950 »¹.

¹ *Les problèmes du livre des Actes entre 1940 et 1950* (Analecta Lovaniensia Biblica et Orientalia II,17), Louvain, 1950 (= EAA 11-124). Pour une bibliographie exhaustive jusqu'en 1985, on consultera le volume de mélanges qui lui a été offert : *A cause de l'Évangile. Mélanges J. Dupont* (Lectio divina 123), Paris, Cerf/Publications de Saint-André, 1985, p. 809-826.

C'est vraisemblablement à la suite de cet état de la question que JD est chargé par le Père Benoit de traduire et d'annoter pour la Bible de Jérusalem le livre des Actes. Deuxième publication donc en 1953 : *Les Actes des apôtres*, traduction et notes de J. Dupont².

En 1960, il reprend et amplifie un chapitre de ses « problèmes du livre des Actes entre 1940 et 1950 », et c'est l'état de la question sur *Les sources du livre des Actes*³.

Quatrième parution en 1962 : une étude monographique de 400 pages sur Ac 20,18-36 : *Le discours de Milet. Testament pastoral de saint Paul*⁴.

Les 5^e et 6^e parutions sont deux recueils totalisant 45 articles : *Études sur les Actes des apôtres* en 1967 et *Nouvelles études sur les Actes des apôtres* en 1984⁵.

Dernière monographie en 1984 : *Teologia della Chiesa negli Atti degli Apostoli*, traduction d'un manuscrit français non publié⁶. Cette publication symbolise, de mon point de vue, la forte empreinte laissée par JD dans l'exégèse italienne.

Les Actes ont donc accompagné toute sa vie de chercheur. Pourquoi ce choix ? Pourquoi cette prédilection ? A ma connaissance, il ne s'en explique nulle part, et je suis réduit à la conjecture. Le choix d'un champ de recherche peut être évidemment le fruit des circonstances, mais une telle fidélité, une si longue fidélité implique qu'un attachement plus profond a conduit le chercheur à persévérer dans ce lieu. Lequel ?

J'en trouve un indice dans les premières pages de *Teologia della Chiesa*. Il écrit : « *Per questa teologia [la teologia della Chiesa per Luca] è sommamente importante poter mostrare che una tale immagine di chiesa risulta fedele rispetto a quella che ci è data, fin dalle sue origini, dalla raccolta canonica degli scritti del nuovo testamento, e dal modo nel quale la tradizione apostolica è stata successivamente recepita e vissuta dalle chiese nelle varie e mutate circostanze (in particolare a seguito della crise « gnostica »)* » (p. 7). Le thème de la fidélité de l'Eglise à ses origines, une fidélité médiatisée par le maintien de la tradition apostolique, revient fréquemment dans les écrits de JD. On le retrouve par exemple dans un article de 1980 « L'Apôtre comme intermédiaire de salut dans les Actes des Apôtres »⁷ : « *Le salut que propose le message chrétien est lié à un événement de l'histoire, à une personne, Jésus, qui appartient au passé. Ce salut opéré par Dieu dans le temps nous est connu par ceux qui ont été les témoins immédiats de la vie, de la mort et de la résurrection de Jésus. [et voyez maintenant comment Dupont qualifie la médiation apostolique] Mais, comme l'écrit justement F. Bovon, ces témoins "ne sont pas les premiers d'une série" ; ils forment "un groupe à part", remplissant "une fonction fondatrice et normative", irremplaçable et non réitérable. C'est sur leur témoignage que l'Eglise a été fondée une fois pour toutes, et dans ce témoignage qu'elle trouve la norme définitive de sa foi et de son unité. L'Eglise ne peut être à son tour médiatrice de salut que dans la mesure où elle maintient vivant ce témoignage fondateur.* »

Vous avez noté que le chercheur quitte ici le terrain de l'exégèse pour se faire dogmaticien et énoncer une *nota ecclesiae* ; c'est l'être de l'Eglise qu'il définit à partir du texte lucanien. A mon sens, Dupont livre ici le secret de sa passion pour les Actes : plus que tout autre dans le Nouveau Testament, l'écrit lucanien raconte en effet le labeur apostolique et expose le

² *Les Actes des apôtres*, introduction de L. Cerfaux, traduction et notes de J. Dupont, Paris, Cerf, 1953.

³ *Les sources du livre des Actes. État de la question*, Bruges, Desclée de Brouwer, 1960 (trad. anglaise).

⁴ *Le discours de Milet. Testament pastoral de saint Paul (Actes 20,18-36)* (Lectio divina 32), Paris, Cerf, 1962 (trad. italienne et allemande).

⁵ *Études sur les Actes des Apôtres* (Lectio divina 45), Paris, Cerf, 1967 (trad. italienne et portugaise) (= EAA) ; *Nouvelles études sur les Actes des Apôtres* (Lectio divina 118), Paris, Cerf, 1984 (trad. italienne) (=NEAA).

⁶ *Teologia della Chiesa negli Atti degli Apostoli* (Collana Studi biblici 10), Bologna, Dehoniane, 1984.

⁷ NEAA 112-132, citation 130-131 ; voir aussi « Les problèmes du livre des Actes entre 1940 et 1950 », EAA p. 124.

témoignage fondateur des apôtres, garantie d'authenticité et norme de fidélité pour l'Eglise de tous les temps. « Maintenir vivant » en Eglise ce témoignage fondateur nécessite de le lire et de l'interpréter : c'est à cette tâche que Dom JD, moine et exégète, a consacré une part importante de sa vie.

J'ajoute que pour notre exégète, l'ecclésiologie lucanienne se définit intrinsèquement dans son rapport avec Israël. Il a perçu, avec raison à mes yeux, l'importance que revêt pour Luc l'argument de la continuité historico-salutaire entre l'histoire des promesses faites aux Pères et l'accomplissement christologique. Luc est sans nul doute le théologien de la continuité entre judaïsme et christianisme, une continuité qui se déchiffre au sein d'une dialectique de continuation et de rupture entre Israël et l'Eglise. Je cite encore une fois *Teologia della chiesa*, dans un passage où Dupont décrit finement cette dynamique d'accomplissement christologique qui implique à la fois continuation et rupture : « *Siamo arrivati alla convinzione che l'angolo visuale più adeguato per affrontare l'ecclésiologia di Luca è quello che corrisponde alla sua costante preoccupazione di valorizzare la continuità del processo attraverso il quale la chiesa cristiana si è progressivamente staccata dal giudaismo ufficiale, continuità che è anche quella che unisce il tempo delle promesse divine a quello del loro compimento.* » (p. 9). Je reviendrai plus tard sur cette question.

A côté de l'intérêt du théologien explorant le fondement de l'Eglise, Dupont a trouvé dans le livre des Actes l'occasion de déployer une exégèse que j'appellerais inclusive, à savoir une exégèse qui se situe autant sur le registre littéraire que sur les plans historique et théologique. Dupont est le représentant d'une exégèse qui ne se confond pas avec un positivisme du texte et ne se noie pas dans l'atomisation de ses résultats – je décris là une pathologie à laquelle est tentée de céder aujourd'hui une part grandissante des biblistes, notamment anglo-saxons. Pour JD, quand bien même l'analyse peut se focaliser sur un détail philologique, l'exégète ne perd jamais de vue que le texte qu'il scrute porte au langage une parole qu'il incombe ultimement au chercheur de déployer. L'exégète fait donc toujours culminer son travail dans le message, au sens linguistique du terme, que le texte vise à mettre en avant. Ce n'est pas seulement à décrire le texte que s'emploie l'exégète Dupont ; c'est à permettre de le comprendre, donc de l'interpréter, qu'il mobilise la masse impressionnante de son érudition.

La dimension inclusive de l'exégèse de JD, ou si l'on préfère son éclectisme, se mesure aux thèmes de ses articles. Certains sont voués à des questions philologiques pointues : la signification de τὰ ὄσια Δαυὶδ τὰ πιστά en Ac 13,34 ou de la formule λαός ἐξ ἔθνων en Ac 15,14), ou encore la sémantique du verbe résurrectionnel ἀνίστημι en Ac 1,2⁸. D'autres écrits sont voués à des problématiques littéraires : les sources des Actes, ou la structure narrative du livre des Actes ou encore la structuration rhétorique du discours d'Etienne en Ac 7⁹. Les sujets historiques ne sont pas absents, qu'il s'agisse de la famine sous le règne de Claude citée en Ac 11,28 ou des questions de chronologie paulinienne¹⁰. Mais les thèmes théologiques constituent la majorité : l'eschatologie dans Luc-Actes, l'après-mort dans l'œuvre de Luc, la résurrection, la christologie, les ministères dans l'Eglise naissante, la conversion, la communauté des biens, la prière, etc.¹¹. On voit vers quoi tend le travail de JD : construire une pensée théologique est à ses yeux le but du labeur exégétique.

⁸ « ΤΑ ὈΣΙΑ ΔΑΥΙΔ ΤΑ ΠΙΣΤΑ (Actes 13,34 = Isaïe 55,3) », EAA 337-359 ; « ΛΑΟΣ ἘΞ ἘΘΝΩΝ (Ac 15,14) », EAA. 361-365 ; « ἌΝΕΛΗΜΦΘΗ (Ac 1,2) », EAA 477-480.

⁹ *Les sources du livre des Actes. État de la question*, Bruges, Desclée de Brouwer, 1960 ; « La question du plan des Actes des Apôtres à la lumière d'un texte de Lucien de Samosate », NEAA 24-36 ; « La structure oratoire du discours d'Étienne (Actes 7) », *Biblica* 66, 1985, p. 153-167.

¹⁰ « La famine sous Claude (Actes 11,28) », EAA 163-165 ; « Les trois premiers voyages de saint Paul à Jérusalem », EAA 167-171 ; « Pierre et Paul dans les Actes », EAA 173-184.

¹¹ « Die individuelle Eschatologie im Lukasevangelium und in der Apostelgeschichte », in P. Hoffmann, N. Brox, W. Pesch, éd., *Orientierung an Jesus. Zur Theologie der Synoptiker. Festschrift J. Schmid*, Freiburg,

II. Un nouveau paradigme dans la recherche sur les Actes

Sa première contribution fut un état de la recherche sur les Actes entre 1940 et 1950. S'y manifeste déjà son impressionnante capacité à rassembler une documentation et à faire l'inventaire des positions des chercheurs. Ce travail de fourmi a été sa porte d'entrée dans les Actes. Comme il le dit lui-même dans la préface des *Etudes sur les Actes des Apôtres* : « *Le relevé des opinions proposées, leur examen et leur discussion ont été l'occasion et le moyen de notre initiation à l'exégèse des Actes* »¹².

Il faut dire que JD aborde les Actes à un moment capital de la recherche lucanienne, le moment où se prépare un nouveau paradigme heuristique que notre exégète pressent bien. Trois facteurs expliquent ce tournant. En premier lieu, l'abandon de la théorie documentaire et du primat accordé à la critique des sources dans les Actes. En second lieu, l'abandon d'une lecture crispée sur les questions d'historicité et qui instrumentalisait les Actes dans le seul but d'en extraire des informations sur les origines du christianisme. En troisième lieu, l'intérêt naissant pour les Actes en tant qu'œuvre littéraire et théologique, c'est-à-dire que l'attention exégétique se focalise désormais sur les procédés de composition littéraire et sur le projet théologique de Luc. A l'époque, Vielhauer vient de se prononcer sur le paulinisme (très exactement selon lui la trahison du paulinisme) des Actes¹³. Conzelmann va publier en 1954 la première étude de la théologie lucanienne : *Die Mitte der Zeit*¹⁴. Le maître à penser de la révolution copernicienne qui s'annonce est Martin Dibelius, dont JD lit avec minutie les travaux. C'est Dibelius qui a proposé, en 1923 déjà, d'appliquer aux Actes non pas la *Formgeschichte*, mais la *Stilkritik*, reconnaissant la part importante prise par l'auteur des Actes à façonner et rédiger ses traditions¹⁵ ; la proposition de Dibelius a dû attendre l'après-guerre pour être reçue par les chercheurs. L'autre inspirateur de la nouvelle exégèse des Actes est l'Américain Henry Cadbury, que Dupont a lu, mais dont il suit moins les traces ; la connaissance de Dibelius pour la littérature gréco-romaine et la finesse de ses analyses littéraires l'attiraient plus fortement. Le constat final de l'article de 1950 est étonnant de lucidité, compte tenu du fait, encore une fois, que la révolution copernicienne qui consiste à ne plus sonder les Actes à la recherche de leurs sources et à ne plus les instrumentaliser dans une perspective historiciste, mais à prendre en compte et à valoriser le travail littéraire et théologique de Luc, cette révolution des études lucaniennes ne fait alors que s'annoncer. Elle déploiera ses effets dans les années 50-60. Voilà ce qu'écrit notre exégète : « *A. Harnack reste, pour les Actes, le grand représentant de la Quellenkritik. Cette méthode s'applique à déterminer dans le texte divers documents que le rédacteur aurait juxtaposés pour constituer son récit. La faveur, aujourd'hui, n'est plus de ce côté. [...] On est davantage attiré vers la Stilkritik, que M. Dibelius, en particulier, a appliqué toute sa vie au Livre des Actes. Les*

Herder, 1973, p. 37-47 ; « Les ministères de l'église naissante d'après les Actes des Apôtres », NEAA 133-185 ; « Ressuscité "le troisième jour" (1 Co 15,4 ; Ac 10,40) », EAA 321-336 ; « Jésus, Messie et Seigneur dans la foi des premiers chrétiens », EAA 367-390 ; « Le point de départ de l'affirmation christologique dans les discours des Actes des apôtres », in : Commission biblique pontificale, *Bible et christologie*, Paris, Cerf, 1984, p. 219-235 ; « Repentir et conversion d'après les Actes des apôtres », EAA 421-457 ; « La conversion dans les Actes des apôtres », EAA 459-476 ; « L'union entre les premiers chrétiens dans les Actes des Apôtres », NEAA 296-318 ; « L'après-mort dans l'œuvre de Luc », NEAA 358-379 ; « La prière des apôtres persécutés (Actes 4,23-31) », EAA p. 521-522.

¹² EAA p. 7.

¹³ Philipp Vielhauer, « Zum "Paulinismus" der Apostelgeschichte » (1950), in : *Aufsätze zum Neuen Testament* (ThB 31), München, Kaiser, 1965, p. 9-27.

¹⁴ Hans Conzelmann, *Die Mitte der Zeit. Studien zur Theologie des Lukas* (BHTh 17), Tübingen, Mohr, 1954.

¹⁵ Martin Dibelius, « Stilritisches zur Apostelgeschichte » (1923), in : Id., *Aufsätze zur Apostelgeschichte* (FRLANT 60), Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1968, p. 9-28.

travaux du professeur de Heidelberg ont incontestablement déterminé dans l'étude des Actes un progrès dont on n'a pas encore recueilli tous les fruits. »¹⁶

Effectivement, en 1950, les fruits n'ont pas encore été récoltés. Mais JD a l'œil ouvert. Il salue aussitôt la sortie du commentaire d'Ernst Haenchen consacré aux Actes, dans la collection Meyers Kommentar¹⁷. « *On peut prévoir, dit-il, que le travail monumental de M. Haenchen aura une influence profonde sur l'orientation des recherches concernant les Actes, influence qui ne fera d'ailleurs que prolonger celle de Dibelius.* »¹⁸ La prédiction s'est vérifiée. Par sa façon de centrer la lecture sur la construction littéraire du récit lucanien, par son attention à la théologie sous-tendant la narration des Actes et par sa rupture délibérée avec la critique des sources, le commentaire de Haenchen a fait basculer les études lucaniennes et demeure aujourd'hui un ouvrage de référence. Dupont ne partage pas le scepticisme accentué de Haenchen sur la valeur historique du livre des Actes, mais il salue le changement de paradigme et va s'insérer dans le sillage de Haenchen.

Toutefois, pour que les chercheurs s'engagent définitivement dans cette option de lecture, il fallait qu'un trait soit tiré sur plus d'un siècle de critique des sources. Ce trait tiré, la recherche lucanienne le doit à JD. C'est lui en effet qui, reprenant et amplifiant un chapitre de ses « Problèmes du Livre des Actes entre 1940 et 1950 », publie dix ans plus tard une monographie qui fera date et sera traduite en anglais : *Les sources du livre des Actes. État de la question*¹⁹. Ce livre a fait date, car il signifiait sans complaisance l'échec de la critique des sources appliquée aux Actes. « *Malgré les recherches les plus soigneuses et les plus minutieuses, conclut Dupont après un passage en revue détaillé, aucune des sources utilisées par l'auteur des Actes n'a pu être définie d'une manière qui rencontre un large accord parmi les critiques.* »²⁰ Du coup, c'est sur le travail littéraire de Luc, dans sa réception et sa recomposition des textes, que doit se concentrer la lecture. Mais Dupont fait un pas de plus : « *Tout se passe comme si Luc était à l'origine, non seulement de la rédaction, mais déjà des sources sur lesquelles cette rédaction se base. [...] La composition du Livre des Actes reposerait directement non sur des sources provenant d'un autre auteur, mais sur des notes de Luc lui-même.* »²¹ Cette intuition est tout à fait remarquable, même si elle a été peu retenue par les exégètes lucaniens par la suite ; elle suggère en effet que l'échec de la critique des sources à identifier des documents derrière le texte des Actes ne signifie pas qu'il n'en n'existe pas et que Luc écrit sans traditions préexistantes (c'est la position de Haenchen, en gros), mais signale que Luc a lui-même pris des notes sur ses sources, et que les notes sur lesquelles il se base sont déjà empreintes de son propre langage. Voilà qui expliquerait pourquoi les sources du livre des Actes ont été si totalement camouflées au niveau du texte final, disparaissant au regard du lecteur²². Pour JD, et les chercheurs lucaniens lui ont emboîté le pas, le chapitre de la critique des sources est clos²³ ; s'ouvre désormais la période de mise en valeur du Luc historien, écrivain et théologien.

¹⁶ « Les problèmes du livre des Actes entre 1940 et 1950 », EAA p. 124.

¹⁷ Ernst Haenchen, *Die Apostelgeschichte* (Kritisch-exegetischer Kommentar über das NT, begründet von H.A.W. Meyer), Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1956.

¹⁸ « Un important commentaire du livre des Actes », EAA p. 125-131, citation 125.

¹⁹ *Les sources du livre des Actes. État de la question*, Bruges, Desclée de Brouwer, 1960. Trad. angl. 1964.

²⁰ *Les sources du livre des Actes*, p. 159.

²¹ *Les sources du livre des Actes*, p. 160.

²² Voir aussi NEAA p. 28 note 19. Sur ce procédé de composition littéraire dans lequel l'historien ancien réalise un mémoire (ὑπόμνημα) avant de rédiger son texte, voir Daniel Marguerat, *La première histoire du christianisme (Les Actes des apôtres)* (Lectio divina 180), Paris/Genève, Cerf/Labor et Fides, 2003, p. 30-31.

²³ Cela permet à JD de radier d'un trait de plume la dissertation d'un doctorant allemand publiée en 1972 : « Cette thèse a l'inconvénient de retarder d'un siècle » (NEAA p. 478 note 46).

On peut dire que l'exégète de St-André a aperçu ce tournant, qu'il l'a prédit, et qu'il a contribué à le mettre en œuvre – à tout le moins dans l'exégèse des pays latins.

III. Luc écrivain, historien et théologien

La panoplie de l'exégète Dupont, je l'ai dit, est large : elle s'intéresse autant aux questions littéraires qu'aux sujets historiques et aux thématiques théologiques, l'une s'articulant sur l'autre. Elle convenait donc à merveille à cette période de mise en valeur des compétences littéraire, historique et théologique de l'auteur des Actes. J'ai sélectionné, pour l'illustrer, une contribution représentative de chacun de ses plans. Je présenterai à chaque fois la démarche de JD pour apprécier sa méthodologie et pour en évaluer l'originalité

L'analyse littéraire

Sur le plan de l'analyse littéraire, après qu'il a rompu avec une exégèse diachronique, le regard de l'exégète s'est fixé sur le travail de composition littéraire de Luc. Comment l'auteur des Actes a-t-il structuré, ordonné et fixé l'écriture de son grand récit ? Un article paru en 1979 dans la revue *Novum Testamentum* reprenait une question classique, celle de la structure des Actes : « La question du plan des Actes des Apôtres à la lumière d'un texte de Lucien de Samosate »²⁴. Dupont commence par rappeler les diverses partitions du livre proposées par les exégètes : en 2, 3, 4 ou 5 parties (cette dernière proposition était la sienne au temps de la traduction des Actes pour la Bible de Jérusalem). Il constate ce désaccord et s'interroge : pourquoi ? Observant que les critères de découpage retenus sont soit d'ordre thématique, soit d'ordre géographique, mais jamais d'ordre littéraire, il propose alors d'aborder la question de la structure à partir des textes de transition. Cette attention aux passages de transition lui est suggérée par la lecture du rhétoricien du II^e siècle Lucien de Samosate, qui dans son traité « Comment il faut écrire l'histoire » s'est prononcé sur l'écriture historiographique. Même s'il est tardif par rapport à la rédaction des Actes, il y a de bonnes raisons de penser que Lucien fixe une tradition scolaire d'écriture de l'histoire à laquelle Luc s'est rattaché (on perçoit ici l'influence de Dibelius).

Or, Lucien décrit la composition narrative en ces termes : « après avoir épuisé le premier point, il [l'historien] amènera le second, rattaché au premier et lié à la manière (des anneaux) d'une chaîne, en sorte qu'il n'y ait pas d'interruption, ni plusieurs récits juxtaposés l'un à l'autre, mais que toujours le premier point non seulement voisine avec le second, mais communique avec lui et qu'ils soient mêlés par leurs extrémités »²⁵. Et Dupont de conclure : « D'après l'idée que Lucien se fait de la composition d'un récit historique, le signe du passage d'une partie à une autre doit donc être cherché, non pas dans une interruption de la narration, mais au contraire dans le recours au procédé de l'« entrelacement » : la finale d'un développement doit annoncer et amorcer l'étape suivante, et celle-ci doit commencer en revenant sur ce qui a déjà été raconté. »²⁶ Notre exégète va donc repérer les passages de transition perceptibles dans le texte des Actes, pour identifier la structure à partir de ces charnières. La plus évidente est celle qui relie la fin de l'évangile et le début des Actes (Lc 24,44-53 et Ac 1,1-14), puis le début du chapitre 8 avec la sortie de Jérusalem, le début du chapitre 13 avec le début de la mission paulinienne, 15,36–16,5 après le concile de Jérusalem, etc. Dupont aboutit de la sorte à une structuration des Actes en quatre grandes parties, qui contredit ses premiers travaux de 1953.

²⁴ NEAA, p. 24-36

²⁵ Lucien de Samosate, *Comment il faut écrire l'histoire*, § 55 (cité selon la trad. retenue par J. Dupont, NEAA p. 29).

²⁶ NEAA p. 29.

L'originalité de la démarche est double. D'une part, la structure du livre est cherchée à partir de ses marqueurs textuels, et la validité de cette analyse s'appuie sur une déontologie historiographique fournie par un rhéteur de l'Antiquité. Non seulement la plausibilité historique de cette pratique est établie, mais l'insertion de l'œuvre lucanienne dans la tradition littéraire gréco-romaine se trouve confirmée. D'autre part, en cherchant la clef de la structure des Actes dans les passages de tuilage narratif, JD revalorise des textes que les exégètes négligent le plus souvent, parce que ces textes relient deux séquences épisodiques et que les exégètes ne voient là que du tissu conjonctif transitoire. Le procédé est donc inattendu et original. Il préfigure un type d'analyse que la narratologie va multiplier dès la fin des années 80, en identifiant l'architecture du récit pour y déceler la stratégie narrative mise en place par le narrateur²⁷. Sur la question du plan des Actes, la recherche lucanienne va suivre désormais la nouvelle piste tracée par ce bon lecteur des Anciens.

L'historiographie

Sur le pan de l'analyse historique, je retiens une contribution de 1965 intitulée : « La communauté des biens aux premiers jours de l'Église (Actes 2,42.44-45 ; 4,32.34-35) »²⁸. J'ai relevé auparavant le fait que dans sa contribution de 1950 sur les problèmes du livre des Actes, qui décidément a valeur programmatique dans la recherche lucanienne de JD, celui-ci coupait avec une lecture obsédée par la recherche de l'historicité du texte. Dupont est un littéraire plutôt qu'un historien, ou plus exactement, il n'accepte de poser les questions historiques qu'à partir de leurs traces littéraires. Il dit à plusieurs reprises son refus des reconstructions historiques, fruit de « l'imagination des chercheurs », à partir desquelles le texte serait jugé ; le texte lui-même demeure pour JD le point de départ et la norme indépassable de toute reconstruction de l'histoire. En outre, notre exégète tient à une saine distinction méthodologique entre les niveaux littéraire et historique, et je souligne cette position épistémologique remarquable qui a été peu fréquemment tenue en exégèse historico-critique. Autrement dit, ce n'est pas parce que l'exégète a identifié un procédé littéraire attribuable au rédacteur que du coup, toute fiabilité au niveau historique doit lui être déniée. Une formulation littéraire tardive n'implique pas nécessairement qu'elle émane d'une fiction ; elle peut être au contraire l'expression d'une vérité historique²⁹. Sa prudence sur ce point, face aux excès de la *Formgeschichte*, correspond à la valorisation historique de la tradition de Jésus que défendra plus tard Gerd Theissen à l'aide de catégories sociologiques en tablant sur la notion de *coloris localis*³⁰.

La position épistémologique que j'ai décrite, avec sa claire différenciation des niveaux littéraire et historique, est bien mise en œuvre dans l'étude sur la communauté des biens au sein de la première église de Jérusalem, décrite par l'auteur des Actes dans ses deux premiers sommaires (Ac 2,42-47 et 4,32-35). Qu'est-ce que la communion, la *κοινωνία* des croyants de Jérusalem (2,42), demande JD ? Les commentateurs ont donné toutes sortes de réponses à la question, allant de l'union des fidèles avec les apôtres à l'eucharistie et à la pratique de l'aumône. Sa réponse est contextuelle : la *κοινωνία* n'est autre que la communion des biens décrite par Luc dans les versets suivants. Suit une analyse des formules par lesquelles Luc décrit cette mise en commun des biens. Encore une fois, délaissant la critique des sources, JD attribue à l'auteur des Actes un choix de langage dont il va montrer l'arrière-fond culturel.

²⁷ Le premier commentaire narratif de l'œuvre de Luc est dû à Robert C. Tannehill, *The Narrative Unity of Luke-Acts. A Literary Interpretation*, 2 vol., Minneapolis, Fortress, 1986 et 1990.

²⁸ Cette contribution, écrite en 1965, a paru comme un inédit dans EAA, p. 503-519.

²⁹ « ... une très grande prudence est nécessaire pour passer des conclusions littéraires à des conclusions d'ordre historique. Le danger de la *formgeschichtliche Methode* est d'ignorer ses propres limites et de trancher trop facilement sur un plan qui ne relève pas de ses techniques. » (EAA p. 131).

³⁰ Gerd Theissen, *Lokalkolorit und Zeitgeschichte in den Evangelien* (NTOA 8), Freiburg/Göttingen, Universitätsverlag/Vandenhoeck und Ruprecht, 1989.

Derrière les formules « ils mettaient tout en commun » (2,44 ; 4,32), « nul parmi eux n'était indigent » (4,34)³¹ et « ils étaient un seul cœur et une seule âme » (4,32), JD repère l'utilisation des stéréotypes grecs de l'amitié célébrant l'idéal du partage des biens entre amis. Ces formules, dont il rappelle l'utilisation fréquente dans la littérature grecque, ont été utilisées par Luc dans le but de montrer que la communauté des premiers croyants réalisait l'idéal de communion fraternelle chère aux Grecs.

Du point de vue de l'analyse historique, c'est la suite qui devient intéressante. Au lieu de conclure comme le fait Conzelmann à un processus lucanien d'idéalisation, et donc de fiction narrative³², Dupont défend l'historicité des faits rapportés. « *Le recours à un procédé littéraire de ce genre* », dit-il, à savoir l'application à la communauté de Jérusalem des slogans grecs sur le partage entre amis, « *n'implique nullement que la communauté des biens dont [Luc] parle est une pure vue de son esprit* »³³. Notez la prudence et l'élégance de l'objection ! Mais comment argumenter sur la fiabilité historique ? Philippe Menoud, un autre grand exégète lucanien contemporain de lui, dont Dupont apprécie les travaux, explique cette liberté des croyants jérusalémites face aux biens par leur attente du retour proche du Christ, qui aurait rendu inutile la conservation des biens³⁴. Dupont refuse l'aide de cette construction historique : « contentons-nous de remarquer que cette perspective est étrangère au récit de Luc »³⁵, note-t-il finement. Alors, comment argumenter ? Par le texte, bien entendu. Et Dupont de mentionner la collecte organisée par Paul en faveur des pauvres de Jérusalem, attestée aussi bien par Luc (Ac 11,29-30) que par l'apôtre en Ga 2,10. Cela prouve qu'« en fait, la communauté de Jérusalem ne tarda pas à connaître la gêne et à devoir faire appel à l'aide des autres Eglises »³⁶. Cet état de dénuement économique démontre à ses yeux l'appauvrissement auquel le régime de partage des biens aurait conduit l'église de Jérusalem. On pourra mettre en doute la valeur de l'argumentation ; le rapport de consécution établi entre la collecte pour les pauvres et la situation économique de la communauté est sujet à caution. Néanmoins, l'exemple montre à quel point notre exégète demeure fidèle à sa déontologie : le primat est accordé au texte. L'intuition qu'il n'est pas d'histoire en dehors d'une construction historiographique, et que détecter une construction littéraire ne tranche en rien sur la vérité historique des faits rapportés, cette intuition est au cœur des travaux de Raymond Aron, d'Henri-Irénée Marrou, de Paul Veyne et de Paul Ricœur³⁷. Peut-être Dupont les a-t-il lus, bien qu'il ne s'appuie pas explicitement sur eux. En épistémologie de l'histoire, il se situe en tout cas dans la même veine.

La théologie

Je retiens ici l'exposé magistral tenu lors des Journées bibliques de Louvain en 1977 sur « La conclusion des Actes et son rapport à l'ensemble de l'ouvrage de Luc »³⁸. Il reprend là un thème déjà abordé en 1959 sur « Le salut des Gentils et la signification théologique du livre des Actes »³⁹, où il avait montré que le thème du salut des nations, annoncé dans l'évangile,

³¹ A l'inverse de nombreux chercheurs, JD refuse de voir ici un écho de Dt 15,4, sinon au travers d'une tradition chrétienne pré-lucanienne (EAA p. 510). Position difficilement défendable, de mon point de vue.

³² Hans Conzelmann, *Die Apostelgeschichte* (HNT7), Tübingen, Mohr, 1963, p. 31.

³³ EAA p. 507.

³⁴ Philippe H. Menoud, *La vie de l'Eglise naissante* (Cahiers théologiques 31), Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1952, p. 33.

³⁵ EAA p. 512 note 34.

³⁶ EAA p. 511.

³⁷ Raymond Aron, *Introduction à la philosophie de l'histoire*, Paris, Gallimard, ¹⁴1957. Henri-Irénée Marrou, *De la connaissance historique* (1954), Paris, Seuil, 1975. Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire* (1971), Paris, Seuil, 1996. Paul Ricœur, *Temps et récit*, vol. 1, Paris, Seuil, 1983.

³⁸ NEAA p. 457-511.

³⁹ EAA p. 393-419.

gouvernait l'ensemble des Actes. Remettant l'ouvrage sur le métier vingt ans plus tard, il va corriger ce qu'avait d'unilatéral l'orientation sur le salut des nations en articulant ce thème sur celui du refus d'Israël, et cela à partir de la finale de l'œuvre lucanienne (Ac 28,16-31). Il veut montrer qu'une préoccupation majeure de l'œuvre lucanienne est d'assurer la continuité de l'histoire du salut entre Israël et le christianisme, en faisant de l'Eglise l'héritière des promesses faites à Israël. « *Comment est-il possible de parler d'une continuité entre cette Eglise helléno-chrétienne et le peuple élu de l'Ancien Testament* »⁴⁰, telle est la question à laquelle s'adosse l'œuvre de Luc.

Le choix du lieu textuel (les derniers versets des Actes où Paul rencontre une délégation des juifs de Rome) est significatif. Le sens à donner à cette finale qui ne raconte pas la mort de Paul est en effet très débattu dans la recherche⁴¹. Dupont défend la thèse que cette finale résulte d'une construction littéraire et théologique de Luc, voulue et délibérée, et qu'elle n'est pas une fin précipitée par manque d'informations sur le martyr de Paul. Notre exégète applique sans le dire le principe ricœurrien de la téléologie narrative : le sens d'une œuvre se déchiffre par sa fin. La démonstration commence au niveau littéraire, comme il se doit : JD repère une construction narrative soignée par le narrateur par un jeu d'inclusions entre le début et la fin de la conclusion (les versets 16 et 30-31), et par une progression dramatique entre la première et la seconde entrevue de Paul avec la délégation juive (versets 17-22 et 23-28). Mais surtout, Dupont montre que le thème travaillé par Luc n'est pas le sort de Paul, mais l'identité du christianisme face au judaïsme. Cette identité se dit premièrement par le constat du refus d'Israël, argumenté à l'aide de la citation d'Esaië 6,9-10 : « Le cœur de ce peuple s'est épaissi, ils sont devenus durs d'oreille, ils se sont bouché les yeux... » (28,26-27). Elle se dit d'autre part par la prédiction : « c'est aux païens qu'a été envoyé ce salut de Dieu : eux, ils écouteront » (28,28). L'articulation entre l'échec de la mission à Israël et l'offre de l'Evangile aux nations est donc au cœur de la finale des Actes.

En passant, pour contrer la lecture antijuive, notre exégète précise que ces versets n'induisent pas une condamnation définitive du peuple juif. « *Entre le laos auquel Paul se déclare fidèle au v. 17 et le laos qu'il condamne par les paroles du prophète dans les vv. 26-27, il n'y a pas identité pure et simple. Le peuple de Dieu ne se confond pas avec ceux que désigne l'appellation "ce peuple". Il faut en prendre son parti : Luc fait des distinctions que son vocabulaire traduit fort imparfaitement.* »⁴² Dupont plaide donc pour une distinction, chez Luc, entre l'Israël théologique et le peuple rebelle à l'Evangile⁴³. Il rend compte ainsi de la tension, qui traverse l'ensemble du livre des Actes, entre l'attachement des apôtres et de Paul à l'histoire et aux rites du judaïsme, et d'autre part la polémique à l'encontre des « juifs » hostiles à la prédication chrétienne. Cette tension a été bien perçue ; elle sera travaillée dans la suite par les exégètes de l'œuvre à Théophile, qui n'auront pas toujours la finesse de Dom Dupont. En particulier dans la recherche américaine, un conflit de lecture va opposer d'un côté ceux qui ne retiennent que l'attachement de Luc aux coutumes juives (Jervell, Tiede, Brawley, Juel), d'un autre côté ceux qui considèrent qu'avec Luc, le christianisme rompt avec Israël (Sanders, O'Neill, Maddox, Räisänen)⁴⁴. Je dirais que s'ils avaient mieux lu Dupont, ce conflit interprétatif sur le rapport christianisme-judaïsme dans l'œuvre de Luc aurait perdu son objet. Sur la question de savoir si l'ouverture aux païens est la conséquence du refus des juifs ou si le refus d'Israël est au contraire la résultante de l'évangélisation des païens, Dupont

⁴⁰ NEAA p. 459.

⁴¹ Voir mon livre *La première histoire du christianisme (Les Actes des apôtres)* (Lectio divina 180), Paris/Genève, Cerf/Labor et Fides, 2003, p. 307-340.

⁴² NEAA p. 480.

⁴³ NEAA p. 481-482.

⁴⁴ Pour un état de la recherche sur cette question, je renvoie une fois de plus à mon livre *La première histoire du christianisme (Les Actes des apôtres)* (Lectio divina 180), Paris/Genève, Cerf/Labor et Fides, 2003, p. 211-218.

récuse l'alternative : « *Nous ne pensons pas qu'on puisse se contenter d'une réponse unilatérale : celle qui voit dans la mission aux Gentils la conséquence du rejet des Juifs, ou celle qui fait du refus des juifs la conséquence de l'ouverture du christianisme au monde païens. [...] l'incrédulité des juifs aussi bien que l'accession des Gentils au salut sont présentées comme accomplissant les Ecritures. Les deux faits ne s'expliquent donc pas l'un par l'autre, mais l'un et l'autre à partir du dessein de Dieu manifesté par les prophéties.* »⁴⁵ Je reviendrai en dernière partie sur l'aporie que relève Dupont et qu'il estime ne pas pouvoir dépasser.

Cela dit, la démonstration de notre exégète sur la finale des Actes n'est pas terminée. Il va montrer que cette articulation entre le refus d'Israël et l'offre du salut aux non-juifs conclut adéquatement le ministère de Paul dès Ac 13, qu'elle conclut également le livre des Actes (par inclusion avec le chapitre 2) et qu'elle conclut l'œuvre lucanienne tout entière dans la mesure où le rejet d'Israël et l'annonce de la foi des païens se trouvent déjà au cœur de la prédication programmatique du Jésus lucanien à la synagogue de Nazareth (Lc 4,16-30). JD parvient donc à établir que la finale des Actes s'inscrit parfaitement sur une ligne théologique perceptible dès le début de l'œuvre lucanienne, et qui se vérifie précisément aux charnières de l'œuvre de Luc que sont la fin de l'évangile et les premiers chapitres des Actes – je rappelle qu'il avait attiré l'attention sur ces charnières à partir du traité de Lucien de Samosate. De nombreux articles de Dupont vont travailler ce thème de la tension continuité/discontinuité dans le rapport entre christianisme et judaïsme chez Luc ; bien plus que d'autres, Dupont a été sensible à l'effort lucanien de situer l'Eglise comme l'héritière paradoxale de l'histoire des promesses faites à Israël, c'est-à-dire héritière par delà le recrutement du christianisme hors du peuple d'Abraham.

IV. 20 ans après les travaux de Jacques Dupont

Une vingtaine d'années s'est écoulée depuis la dernière publication de JD sur les Actes (1985). Comment évaluer son impressionnante production scientifique au vu des découvertes et des besoins de la recherche lucanienne aujourd'hui ? Je me limiterai, pour des raisons de temps, à quatre remarques.

Premièrement, depuis les années 1980, l'exégèse académique s'est atomisée. Elle se confine suivant les exégètes au niveau historique, ou littéraire, parfois théologique, sans que les divers niveaux s'articulent. Un nombre grandissant d'exégètes estime que leur tâche se limite à décrire l'insertion du texte dans son milieu culturel d'origine, sans se préoccuper de la parole qu'il porte au langage. Le risque est grand de voir les sciences bibliques coupées de la dogmatique, dans la mesure où elles ne fournissent plus aux systématiciens un accès informé au message des Ecritures. JD est un brillant exemple de ce que j'ai appelé une exégèse inclusive, qui non seulement nourrit la foi des lecteurs, mais nourrit la réflexion des théologiens. Il est le représentant d'une exégèse proprement théologique, qui ne sacrifie rien pour autant des procédures littéraires et historiques. Faut-il préciser qu'il existe de nombreux exemples (je ne citerai pas de nom) d'exégèse théologique au mauvais sens du terme, où l'analyse du texte n'est que le prétexte à réaffirmer des vérités dogmatiques sans surprise ; l'exégèse est alors instrumentalisée au service d'une visée apologétique. JD ne boit pas de cette eau ; tout ce qu'il avance est, parfois péniblement et longuement, arraché au texte. Si une telle exégèse théologique est en voie de régression aujourd'hui dans le monde scientifique, disposer de cet exemple peut et doit inspirer ceux et celles qui pensent et pratiquent l'exégèse en Eglise.

⁴⁵

NEAA p. 510.

Deuxièmement, la sensibilité à l'herméneutique de l'AT s'est faite plus vive aujourd'hui. L'exégèse veut faire droit à la lecture juive des Ecritures, en la différenciant d'une réception chrétienne de l'AT. Entre la signification des textes à l'intérieur du canon vétérotestamentaire et leur lecture chrétienne, il y a là un double niveau de lecture à reconnaître. Ces deux niveaux sont télescopés chez Dupont. La conclusion de son article sur « L'interprétation des Psaumes dans les Actes des Apôtres » me paraît typique de cette confusion quand il est dit de la lecture chrétienne des Psaumes : les chrétiens « savent que Jésus a fait de la prière des psaumes sa propre prière. Et cela change tout. Désormais, ce n'est plus David ou tel psalmiste qui nous intéressent : ils n'ont fait que prêter leur voix au Christ, ils parlaient en son nom. »⁴⁶ Ces paroles correspondent certainement à la lecture patristique des psaumes, mais un exégète peut-il le soutenir sans réserve ? Pareil télescopage entre la teneur du psaume et la christologie ne peut en tout cas pas s'appuyer sur la lecture des Actes. Luc défend ce qu'on peut appeler une lecture christologique des psaumes, l'Ecriture ayant essentiellement dans sa théologie une fonction prophétique tournée vers l'avènement du Christ, mais il maintient la fiction auctoriale « David a dit » (Ac 2,25.34 ; cf. 4,25). L'auteur des Actes est conscient à la fois de l'appartenance de l'Ecriture au passé et de sa capacité de préfiguration des événements à venir.

Troisièmement, les plus belles pages de JD sur l'ethos de l'empire romain se lisent dans son article de 1961 : « Aequitas romana »⁴⁷. Le point de départ est la déclaration du procureur Porcius Festus protégeant le prisonnier Paul de l'hostilité des autorités juives : « Il n'est pas de règle chez les Romains de livrer un prévenu sans l'avoir d'abord confronté avec ses accusateurs et lui avoir permis de se défendre contre leurs griefs » (Ac 25,16). Dupont lit ici « l'expression d'un principe fondamental du droit romain et de toute justice humaine »⁴⁸. Ce principe d'équité, qui protège le prévenu de l'arbitraire, fait, dit-il, l'admiration de Luc et notre exégète de montrer de façon convaincante quelle admiration Luc porte sur l'ethos juridique de l'Empire. Il argumente au travers d'une analyse du vocabulaire juridique chez Luc (Luc opte pour les termes spécifiques du droit romain), et généralise sur le regard admiratif posé par l'auteur des Actes sur le fonctionnement de l'appareil administratif impérial. La démonstration est si forte, et le style si empathique, que l'on se prend à penser que derrière Luc, l'exégète Dupont est autant admiratif de ce principe romain d'équité. Aujourd'hui, les commentateurs sont plus nuancés sur le sujet. Sans retirer à l'admiration lucanienne sur le fonctionnement de l'Empire, ils sont sensibles à la critique introduite par Luc sur ses dysfonctionnements : l'indifférence de Gallion devant les exactions juives (18,17), la vénalité du procureur Félix (24,26), la faiblesse de Festus (25,9). Les travaux de Cassidy ont insisté sur cette critique lucanienne de l'éthique des gouvernants romains⁴⁹.

En *quatrième et dernier lieu*, je reviens sur l'aporie relevée tout à l'heure sur le rapport entre le refus juif de l'Evangile et son offre aux païens. Qu'est-ce qui est la cause de quoi ? Dupont récusait l'alternative en relevant que pour Luc, l'un et l'autre accomplissent les Ecritures. Mais comment l'auteur des Actes peut-il à la fois soutenir que l'évangélisation des nations est la résultante du refus d'Israël (13,46-47) et dire que les juifs s'exaspèrent parce que le salut est offert aux païens (13,44-45 ; 17,12-13) ? Pour prendre en charge cette aporie logique, un nouvel outil méthodologique est venu compléter la panoplie de l'exégète : l'analyse narrative des récits. La narratologie biblique est née au début des années 1980, à peu près au moment

⁴⁶ EAA p. 306-307.

⁴⁷ EAA p. 527-552.

⁴⁸ NEAA p. 528.

⁴⁹ S.J. Cassidy, *Society and Politics in the Acts of the Apostles*, Maryknoll, Orbis Books, 1987.

où JD a cessé d'écrire⁵⁰. Elle s'efforce de faire droit à une logique narrative, qui n'a pas la systématique d'une logique discursive, en relevant qu'un narrateur recourt à la succession des affirmations plutôt qu'à leur mise en système logique. C'est alors l'insertion contextuelle d'une affirmation qui lui donne sens. La narratologie a développé des instruments qui permettent d'exhumer la stratégie d'un narrateur, sa manière de gérer l'espace et la temporalité, sa façon de construire une intrigue et de composer les personnages, sa gestion du rapport au lecteur. Pour ce grand narrateur qu'est Luc, auteur du long récit à Théophile, l'apport de la narratologie a mis en valeur ses talents d'écrivain et de conteur. Nul doute que ces outils auraient renforcé encore l'admiration, pour ne pas dire l'affection, que JD nourrissait à l'égard de l'auteur à Théophile.

⁵⁰ Le premier ouvrage de narratologie biblique est de Robert Alter, *The Art of Biblical Narrative*, New York, 1981 (trad. fr. *L'art du récit biblique* [Le Livre et le Rouleau 4], Bruxelles, Lessius, 1999).